

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 3.

N° 636.076

Dispositif pour l'indication d'un point de visée.

Société dite : DOMINITWERKE AKTIENGESELLSCHAFT GRUBENLAMPENWERK résidant en Allemagne.

Demandé le 16 juin 1927, à 16^h 42^m, à Paris.

Délivré le 6 janvier 1928. — Publié le 31 mars 1928.

Pour l'indication d'un point de visée pour l'arpentage au fond dans les mines, on a déjà utilisé des fils à plomb dont la pointe dirigée vers le bas est éclairée par une petite
5 lampe électrique logée dans le fil à plomb. Comme, dans ces dispositions, la pointe éclairée servant de point de visée est tournée en direction inverse du point de suspension du fil à plomb, le point de visée est soumis à un
10 degré élevé aux oscillations produites par les courants d'air. En outre, de tels fils à plomb ne peuvent être utilisés que dans certaines circonstances.

La nouveauté d'après l'invention réside, dans
15 un dispositif de cette nature pour l'indication du point de visée, notamment dans le fait que le point de visée, établi sous forme d'une pointe ou d'une sphère, est formé par le point de suspension d'une lampe est éclairé par la
20 source lumineuse qui se trouve verticalement au-dessous de lui. Un étrier, relié au corps de la lampe peut être rabattu vers le bas en forme de pointe, et muni d'un coussinet sphérique dans lequel peut se loger une sphère
25 reliée à l'organe de suspension et servant de point de visée.

Dans le dessin annexé qui représente une forme d'exécution du dispositif d'après l'invention :

30 Fig. 1 montre une vue de la lampe d'arpentage suspendu,

Fig. 2 est une coupe transversale suivant la ligne A-B de la fig. 1.

Dans le plafond ou dispositif de suspension est enfoncé, de manière connue, un tam- 35 pon en bois *a* dans lequel est vissée une vis *b* portant un œil. Dans l'œil est passé un fil *c* de telle sorte qu'on peut suspendre la lampe *d* à toute hauteur voulue. Le fil est formé de préférence de brins de plomb phosphoreux de 40 telle sorte qu'il présente la mollesse nécessaire pour sa tension, ou bien il peut être constitué par une sorte de lacet tressé non tourné pour empêcher la rotation de ce lacet. Le fil *c* est terminé à sa partie inférieure par une sphère 45 *e* qui est de préférence une sphère mate en laiton. Le fil peut être soudé ou bien il peut aussi être fixé à l'aide d'un nœud à l'intérieur de la sphère.

La lampe *d* dont le croc de suspension *f* 50 doit être monté de façon à pouvoir être rabattu au-dessous du corps de la lampe pour que la lampe ne se place pas obliquement, porte un bâti *g* constitué de deux ou plusieurs branches *h* assemblées. Ces branches se réu- 55 nissent au-dessus de la lampe dans l'axe de cette lampe et sont reliées toutes ensemble pour former un corps *i* se terminant en pointe à la partie inférieure. La pointe de ce corps est entaillée et forme un coussinet dans lequel 60 peut s'appliquer la sphère *e*. Pour permettre de suspendre facilement la lampe, le corps *i*

est entaillé latéralement par exemple suivant l'entaille *k* de fig. 2. Il est préférable de revêtir d'une légère coloration verdâtre le capot protecteur en verre de l'ampoule. L'angle du corps *i* doit être d'au moins 60°. La sphère *e* doit être disposée au-dessus de la lampe à une hauteur telle qu'on puisse encore la voir d'en bas sous un angle de 60°. De cette manière des visées inclinées sont possibles.

La lumière de la lampe *d* tombe directement sur la sphère *e* qui la réfléchit de sorte qu'elle apparaît sans peine dans le réticule. Le fil *c* est également éclairé de sorte qu'on peut aussi le viser.

RÉSUMÉ :

1° Dispositif pour l'indication d'un point de visée pour l'arpentage au fond dans les

mines avec point de visée disposé sur un corps de lampe et qui se trouve en ligne verticale avec une source lumineuse, caractérisé par le fait que le point de visée établi sous forme de pointe ou de sphère forme le point de suspension de la lampe qui l'éclaire par en dessous.

2° Dispositif d'après 1°, dans lequel un étrier relié avec le corps de la lampe est replié vers le bas en forme de pointe dans l'axe de la lampe, et est muni d'un coussinet sphérique dans lequel peut se loger une sphère reliée à l'organe de suspension et servant de point de visée.

Société dite : DOMINITWERKE
AKTIENGESELLSCHAFT GRUBENLAMPENWERK.

Par procuration :
Office PICARD.

